

**FONDATION POUR LA PROTECTION  
DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

**SOMMAIRE**

	<b><u>PAGES</u></b>
<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS</b>	1 à 4
<b>COMPTES ANNUELS</b>	
. Bilan Actif-Passif	5 - 6
. Compte de résultat	7 - 8
. Annexe	9 à 14

**FONDATION POUR LA PROTECTION  
DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE**

Adresse : 13, rue du Général Leclerc  
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

---

*Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020*

Aux membres de la FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION POUR LA PROTECTION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note relative aux règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels. Le règlement 2018-06, réformant certaines comptabilisations relatives aux subventions et aux contributions financières au sein des organismes à but non lucratif, est applicable à la Fondation.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

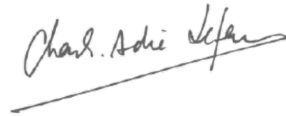
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 29 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes  
BECOUZE



C.A. LEFEUVRE  
Associé

Ce rapport comprend 14 pages.

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	15 251 525		15 251 525	15 159 298	92 227	0.61	
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	24 410	24 135	276	603	327	54.23		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	1 467 470		1 467 470	1 466 798	672	0.05		
Prêts								
Autres								
<b>Total I</b>	<b>16 743 405</b>	<b>24 135</b>	<b>16 719 271</b>	<b>16 626 699</b>	<b>92 572</b>	<b>0.56</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	147 751		147 751	191 036	43 285	22.66	
	Valeurs mobilières de placement				75 000	75 000	100.00	
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	618 161		618 161	299 526	318 635	106.38		
Charges constatées d'avance (2)	32 982		32 982	30 654	2 328	7.59		
<b>Total II</b>	<b>798 894</b>		<b>798 894</b>	<b>596 216</b>	<b>202 678</b>	<b>33.99</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>17 542 299</b>	<b>24 135</b>	<b>17 518 165</b>	<b>17 222 915</b>	<b>295 250</b>	<b>1.71</b>		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	796 695		796 695			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité	5 979 375		5 979 375				
Autres							
Report à nouveau	10 317 334		3 442 479		6 874 855	199.71	
	<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	323 420		186 299		137 121	73.60
	<b>Situation nette (sous total)</b>	17 416 824		10 404 848		7 011 976	67.39
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement			6 688 556		6 688 556	100.00
	Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	17 416 824		17 093 404		323 420	1.89
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	9 142		27 886		18 744	67.22
	<b>Total II</b>	9 142		27 886		18 744	67.22
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	20 932		12 282		8 650	70.43
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	16 953		18 006		1 053	5.85
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	54 314		71 337		17 023	23.86
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	<b>Total IV</b>	92 199		101 625		9 426	9.28
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	17 518 165		17 222 915		295 250	1.71

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

92 199

101 625



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%	
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Cotisations							
Ventes de biens et services							
Ventes de biens							
Ventes de dons en nature							
Ventes de prestations de service				300	300	100.00	
Parrainages							
Produits de tiers financeurs							
Concours publics et subventions d'exploitation	361	731	327	379	34	352	10.49
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable							
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels							
Mécénats							
Legs, donations et assurances-vie							
Contributions financières	20	967			20	967	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				726	726	100.00	
Utilisations des fonds dédiés	27	886	59	627	31	742	53.23
Autres produits	13	588	20	849	7	261	34.83
<b>Total I</b>	<b>424</b>	<b>172</b>	<b>408</b>	<b>882</b>	<b>15</b>	<b>290</b>	<b>3.74</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes	114	373	111	844	2	529	2.26
Aides financières							
Impôts, taxes et versements assimilés	287		284		4		1.31
Salaires et traitements	52	697	53	453	755		1.41
Charges sociales	27	330	27	835	505		1.81
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	327		463		137		29.49
Dotations aux provisions							
Reports en fonds dédiés	9	142	27	886	18	744	67.22
Autres charges	6	211	17		6	194	NS
<b>Total II</b>	<b>210</b>	<b>367</b>	<b>221</b>	<b>781</b>	<b>11</b>	<b>414</b>	<b>5.15</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>213</b>	<b>805</b>	<b>187</b>	<b>100</b>	<b>26</b>	<b>704</b>	<b>14.27</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		869		1 362	493	36.21
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 496		747	1 750	234.31
<b>Total III</b>		3 365		2 109	1 256	59.57
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>						
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		3 365		2 109	1 256	59.57
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		217 170		189 210	27 961	14.78
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital		125 000		8 101	116 899	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		92 055			92 055	
<b>Total V</b>		217 055		8 101	208 954	NS
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion				2 200	2 200	100.00
Sur opérations en capital		110 805		8 812	101 993	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>		110 805		11 012	99 793	906.26
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		106 250		2 911	109 161	NS
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>						
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		644 592		419 092	225 500	53.81
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		321 172		232 793	88 379	37.96
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>		323 420		186 299	137 121	73.60

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité.

a- Objet social,

L'objet social de la Fondation est décrit ainsi dans les statuts:

- La Fondation a pour but d'assurer, notamment en liaison avec les fédérations des chasseurs, par tous les moyens dont elle dispose, la conservation et la protection des habitats de la faune sauvage.

b- Missions sociales réalisées,

La fondation, conformément, aux objectifs statutaires de celle-ci, peut:

- Exercer en matière d'information et d'éducation des activités d'animations destinées à permettre aux chasseurs et au grand public d'apprendre les nécessités d'une gestion rationnelle des milieux.

- Créer ou participer à une banque d'informations d'analyse scientifique visant à permettre aux fédérations des chasseurs l'étude des causes d'évolution des milieux et leurs conséquences sur les populations animales.

c- Description des moyens mis en oeuvre,

Le principal moyen mis en oeuvre par la Fondation afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent est notamment le suivant:

- Acquisition de biens immobiliers laissés en gestion aux différentes fédérations des chasseurs concernées.

Informations liées aux comptes de l'exercice:

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 17 518 164.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 424 172 Euros et dégagant un excédent de 323 420.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant,

### Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la fondation. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, la fondation est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

##### Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La fondation a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

##### Changement de méthode de présentation

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués,

Les montants de participation financière des fédérations de chasse, à l'acquisition des terrains, soit 6.688.556 €, inscrits précédemment en " subventions d'investissements " ont été transférés au poste "report à nouveau" sans que le total des fonds propres soit modifié.

Désormais, depuis le 1er janvier 2020, la participation financière des fédérations de 20.967 €, ainsi que les subventions publiques de 45.525 € sont comptabilisées en produit.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'acquisition des terrains est comptabilisée à la date de l'acte notarié et les frais d'acquisitions sont comptabilisés pour leur valeur brute.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Terrains	15 159 298		92 227
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 410		
TOTAL	15 183 709		92 227
Autres titres immobilisés	1 466 798		672
Prêts, autres immobilisations financières	92 055		
TOTAL	1 558 853		672
TOTAL GENERAL	16 742 562		92 899

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Terrains			15 251 525	15 251 525
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 410	24 410
TOTAL			15 275 935	15 275 935
Autres titres immobilisés			1 467 470	1 467 470
Prêts, autres immobilisations financières		92 055		
TOTAL		92 055	1 467 470	1 467 470
TOTAL GENERAL		92 055	16 743 405	16 743 405

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 808	327		24 135
TOTAL	23 808	327		24 135
TOTAL GENERAL	23 808	327		24 135

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	327				
TOTAL	327				
TOTAL GENERAL	327				

#### Produits à recevoir

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 332
Dettes fiscales et sociales	10 539
Total	27 871

### Détail des charges à payer

	Montant
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	
- EXPERT COMPTABLE	6 000
- COMMISSAIRE AUX COMPTES	8 400
- FDC49 LOYER 2020	600
- FDC81 SUBVENTION-ORE-PUBLICAT.	2 200
- COMMISSION BANCAIRE DON-PAYPAL	32
- DEPOT DES COMPTES 2019	50
- DEPOT DES COMPTES 2020	50
DETTES PROVISIONS POUR CONGES	
- PROVISION CONGES PAYES	6 763
CHARGES SOCIALES/PROV CONGES	
- CHARGES/PROV.CP 2019	3 488
FORMATION PROFESS. A PAYER	
- FORMATION PROFESSIONNELLE	287
Total	27 871

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	32 982
Total	32 982

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>			
- PIN'S EN OR 1x191,20 euros	191		
- PIN'S EN ARGENT 1x42,30 euros	42		
- PIN'S EN BRONZE 2x25,08 euros	50		
- GUIDE RANDONNES 19x6,33 euros	120		
- GUIDE RANDONNES 14x6,45 euros	90		
- HOMME D.NATURE 204x10,79 euros	2 201		
- GILET FPHFS 20x33,19 euros	664		
- TROPHES GRAND" 10x109,68 euro	1 097		
- TROPHES "PETIT" 19x71,10 euros	1 351		
- DIPLOME 735 x 0,224 euros	165		
- BALADE NATURE 918x11,50	10 557		
- PROMOPACK 1200 Sac x 0.1428€	171		
- CENTRAL FAB 24 GILET x 3.776 €	91		
- ROSTAING 6337 GANTS x 2.56 €	16 191		
<b>Total</b>	<b>32 982</b>		

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
<b>Produits exceptionnels</b>		
- Produits exceptionnels divers	125 000	77880000
- Reprise de provision exceptionnelle	92 055	78750000
<b>Total</b>	<b>217 055</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>		
- Charge except. couverte par provision	92 055	67880000
- Charge exceptionnelle diverse	18 750	67880000
<b>Total</b>	<b>110 805</b>	

**ANNEXE**

**Variation des fonds propres (Article 431-5)**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	796 695				796 695
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	5 979 375				5 979 375
Report à nouveau	3 442 479	186 299	6 688 556		10 317 334
Excédent ou déficit de l'exercice	186 299		323 420	186 299	323 420
<b>Situation nette</b>	<b>10 404 848</b>	<b>186 299</b>	<b>7 011 976</b>	<b>186 299</b>	<b>17 416 824</b>
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	6 688 556			6 688 556	-
Provisions réglementés					-
<b>Total</b>	<b>17 093 404</b>	<b>186 299</b>	<b>7 011 976</b>	<b>6 874 855</b>	<b>17 416 824</b>